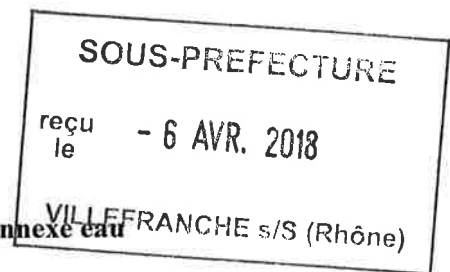


Date de convocation : 22 mars 2018

Date d'affichage : 6 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 57

OBJET : FINANCES : Vote du budget primitif 2018 – budget annexe eau



L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-NEUF MARS
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur FAURITE**

PRESENTS : AURION Rémy, BARRY Didier, BEROUJON Angèle, BLANC Muriel, BOUCAUD Franck, BRAYER Daniel, BURLOT Pierre-Yves, CHARRIN Olivier, CHEVALIER Armelle, de CHALENDAR Yves, de LONGEVIALLE Ghislain, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ECHALLIER Christiane, FAURITE Daniel, FOURNET Jacqueline, GAIDON Alain, GLANDIER Martine, GREVOZ Georges, GROS Yves, GUIDOUM Kamel, HYVERNAT Agnès, JACQUEMET Marie-Camille, LIEVRE Maurice, LONCHANBON Valérie, LUTZ Sophie, MEAUDRE Janine, MOULIN Didier, ORIOL Florian, PARLIER Frédérique, PERRIN Nicole, PERRUT Bernard, PHILIBERT Raymond, PORTIER Alexandre, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REGODIAT Christian, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROCHE Petrus, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, SOULIER Christine,

ABSENTS EXCUSES : ALLAIN MONNIER Ghyslaine (pouvoir à Jean-Pierre REVERCHON), BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BERTHOUX Béatrice (pouvoir à Gilles DUTHEL), BRAILLON Jean-Claude (pouvoir à Valérie LONCHANBON), DECEUR Patrice (pouvoir à Raymond PHILIBERT), GAUTHIER Andrée, LAFORET Edith (pouvoir à Daniel BRAYER), LEBAIL Danièle, LIEVRE Daniel, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier (pouvoir à Thomas RAVIER), PRIVAT Sylvie (pouvoir à Catherine REBAUD), THIEN Michel (pouvoir à Daniel FAURITE)

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur de CHALENDAR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur DUTHEL précise que par délibération en date du 30 mars 2017, la collectivité a fait le choix d'assujettir le budget annexe EAU au régime de TVA de droit commun, ce à compter du 1^{er} mai 2017.

La collectivité peut ainsi récupérer la TVA ayant grevée les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, elle procède depuis cette date également à une récupération de la TVA selon le droit commun, plutôt que via le FCVTA ou par transfert de droit à déduction au délégataire de service public.

Ce changement est intervenu en cours d'année 2017. Aussi, les crédits de dépenses ouverts au budget primitif 2017 sont exprimés TTC, et exprimés HT en 2018.

Cette disposition n'a pas d'incidence sur les recettes, prévues sans TVA dans un régime comme dans l'autre.

Le budget annexe eau s'élève globalement à 16 691 945,85 € (y compris reports 2017 et reprise de résultat), dont 6 611 592,34 € en fonctionnement et 10 080 353,51 € en investissement.

I - Section de fonctionnement :

Recettes d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017	variation BP/BP en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 900 000,00	2 011 912,22	1 950 000,00	50 000,00	2,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 513,00	32 391,50	18 000,00	-513,00	-2,8%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 958 513,00	2 044 303,72	2 008 000,00	49 487,00	2,5%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	34 325,50	46 550,00		
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 318 195,39	3 318 195,39	4 557 042,34		
Total Recettes de Fonctionnement	5 316 708,39	5 396 824,61	6 611 592,34		

Depenses d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017 en euros	variation BP/BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 250	99 818,45	69 550,00	-58 700,00	-45,8%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	134 319	132 819,00	160 250,00	25 931,00	19,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000	4 706,00	0,00	-5 000,00	-100,0%
66 CHARGES FINANCIERES	24 000	17 075,02	19 000,00	-5 000,00	-20,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000	0,00	5 800,00	-5 200,00	-47,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	302 569	254 418,47	254 600,00	-47 969,00	-15,9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 614 139,39	0,00	5 994 492,34		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000	327 893,34	362 500,00		
Total Dépenses de Fonctionnement	5 316 708,39	582 311,81	6 611 592,34		

I - La section d'exploitation

I-1 Les recettes d'exploitation : 2 054 550 €. S'ajoute le résultat reporté de 2017 (4 557 042,34 €), soit un total de 6 611 592,34 €.

Les recettes réelles d'exploitation : 2 008 000 € (+2.5 % par rapport au BP 2017)

Produits des services : les redevances perçues par la collectivité sont estimées à 1 950 000 €, en progression de 2,6 %.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74): L'agence de l'eau contribue à la prise en charge des frais de personnel à hauteur de 18 000 €.

Produits exceptionnels : la renégociation des contrats de DSP a permis d'obtenir un financement supplémentaire de 40 000 € auprès de Véolia, pour la couverture des frais de contrôle de la délégation.

Les opérations d'ordre budgétaire : 46 550 €

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues (40 000€), et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement

Les recettes comprennent la reprise du résultat 2017 en fonctionnement : 4 557 042,34€.

I-2 Les dépenses d'exploitation : 6 611 592,34 €

Les dépenses réelles d'exploitation (254 600 €) enregistrent une baisse par rapport au BP 2016 (47 969 €, -15 9%), avec :

- **charges de personnel** : le réexamen de l'affectation des personnels sur les budgets annexes conduit à porter l'effectif de 1.9 ETP à 3.15 ETP en 2017. L'effectif n'est pas modifié sur 2018. Le budget prévisionnel 2017 n'intégrait cependant pas les charges sur une année pleine, compte tenu de deux recrutements à intervenir en cours d'année. Ces postes aujourd'hui pourvus sont prévus sur une année complète, expliquant la progression de la masse salariale de BP à BP (+19.3 %).

- **charges à caractère général** : 69 550 €, en baisse de -58 700 € par rapport au BP 2017. Ces charges, exprimées hors taxes en 2018, concernent essentiellement frais de fonctionnement du service et les taxes foncières. Appréhendée sur une même base (HT), la baisse s'établit à - 37 325 €, correspondant à la baisse des crédits ouverts pour la relance du contrat de DSP, à intervenir à compter de 2019 sur le périmètre de l'ex CAVIL (-36 000 €).

- **intérêts de la dette** : 19 000 €

- **autres charges de gestion courante** : la dépense prévue en 2017 concernait la participation à l'EPTB Saône (5 000 €). Elle a été basculée sur le budget principal et augmentée suite à la mise en place de la compétence GEMAPI.

- **charges exceptionnelles** : le crédit ouvert permet de faire face à d'éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur.

Les opérations d'ordre budgétaire : 6 356 992,34 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (362 500 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (5 994 592,34 €).

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2018 (recettes moins dépenses réelles d'exploitation) s'établit à 1 753 400 € en 2018, contre 1 655 944 € prévu au BP 2017, en hausse de 97 456 €.

II - Section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2017	CA 2017	BP 2018
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 172 000,00	531 060,10	3 390 850,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 034 215,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000,00	179 643,64	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 172 000,00	1 744 918,74	3 390 850,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 614 139,39	0,00	5 994 492,34
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00	327 893,34	362 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	66 535,73	

10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	257 470,46
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	352 262,21	352 262,21	75 040,71
REPORTS DE L'EXERCICE PASSE	114 352,91		0,00

Total Recettes d' Investissement	8 652 754,51	2 491 610,02	10 080 353,51
----------------------------------	--------------	--------------	---------------

Dépenses d'investissement	BP 2017	CA 2017	BP 2018
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	100 000,00	92 959,51	205 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL	1 086 026,34	0,00	2 106 792,34
Opération d'équipement	5 978 000,00	2 222 748,57	7 389 500,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 164 026,34	2 315 708,08	9 701 292,34
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	34 325,50	46 550,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	66 535,73	

REPORTS DE L'EXERCICE PASSE	448 728,17		332 511,17
-----------------------------	------------	--	------------

Total dépenses d'investissement	8 652 754,51	2 416 569,31	10 080 353,51
---------------------------------	--------------	--------------	---------------

II-1 Les recettes d'investissement : 9 747 842,34€. S'ajoutent les résultats 2017 (332 511,17 €), soit un total de 10 080 353,51 €.

Les recettes réelles d'investissement : 3 390 850 €

Les recettes sont constituées notamment des subventions d'investissement prévues dans le cadre du contrat d'agglomération ainsi que celles attendues du département pour la réhabilitation de la station de potabilisation : 3 370 000 € (voir détail ci-dessous).

La **récupération de la TVA** (chapitre 27), via le fermier, (1 000 000 € au BP 2017) est supprimée en 2018, compte tenu du régime de récupération directe de la TVA par la collectivité (opération non budgétaire).

Les opérations d'ordre budgétaire : 6 356 992,34 €

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (362 500 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (5 994 492,34 €).

Les recettes comprennent la reprise du résultat d'investissement 2017 (7 504,71 €) et du résultat de fonctionnement 2017 capitalisé (257 470,46 €) : 332 511,17 €.

II-2 Les dépenses d'investissement : 9 747 842,34 €. S'ajoutent les reports 2017 (332 511,17 €), soit un total de 10 080 353,51 €.

Outre le remboursement du capital de la dette (205 000 €), en progression suite à la mobilisation d'un emprunt à taux zéro sur 10 ans en 2017, il est prévu un montant de dépenses d'équipement sous opération de 7 389 500 € HT, en forte progression par rapport au BP 2017 (4 981 667 HT), avec la poursuite de l'opération de réhabilitation de l'usine d'eau potable :

Opération	BP 2018	Reports 2017
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	50 000	77 635,00
2314008 EA USINE EAU POTABLE	6 322 800	29 563,70
2315003 SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	0	0,00
2315004 TRAVAUX CANALISATION SIEOV	0	6 065,98
2316001 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX CAVIL	542 000	30 665,10
2316002 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX SIEOV	417 000	150 156,39
2316003 ETUDES NEGOCIATION FONCIERE PPR	16 000	5 125,00
2317001 HARMONISATION REGLEMENTS EAU EX CAVIL ET EX SIEOV	0	0,00
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	41 700	33 300,00
Total Investissement	7 389 500	332 511,17

Recettes :

Opération	BP 2018
2314008 EA USINE EAU POTABLE	3 370 000,00
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	20 850,00

Il est également prévu un volume de crédit pour investissement hors opération d'un montant total de 2 106 792 € (provision).

Les dépenses d'ordre budgétaire : 46 500 €

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements de subventions reçues (46 500 €). Elles trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les reports 2017 d'investissement sont également repris au budget 2018 (332 511,17 €).

Les opérations (réelles) de l'exercice 2018 (hors résultats et reports 2017) se traduisent par un besoin de financement de – 4 557 042,34 €. Il est couvert par le résultat de clôture de 2017 :

	BP 2018
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	-6 310 442,34
EPARGNE BRUTE	1 753 400,00
besoin de financement de l'exercice	-4 557 042,34
Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	4 557 042,34
Solde	0,00

Ainsi, compte tenu de la reprise des résultats passés, le budget n'appelle pas de mobilisation d'emprunts nouveaux en 2018.

Vu :

- L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales,
- Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 février 2018 sur le rapport d'orientation budgétaire
- Les avis favorables de la commission des finances et du bureau.
- Le rapport ci-dessous.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter le budget primitif annexe eau 2018.

Daniel FAURITE
Président

